DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR
issu d'un lotissement
Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :
« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.
Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. -- [Anc. art. L. 111-5-3, al. 1er.] »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :
« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison...»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :
« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

COMMUNE DE CASTINE-EN-PLAINE

LOTISSEMENT Résidence du Parc

DATE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS D'AMÉNAGER: 10 août 2026

N° DU PERMIS D'AMENAGER : PA 014 538 26 00001

Lot 26

PARCELLE CADASTREE : SECTION 339Z n°250 - p26

SUPERFICIE DU LOT = 200 m²

SUPERFICIE PLANCHER MAXIMAL AUTORISÉE = 250 m²

HORS PERMIS D'AMÉNAGER

339Z n°250 - p35

116 m²

Certifié par le Géomètre-Expert soussigné à CAEN, le 17/11/2026

GEOMAT
Ghislain de BOIRY
SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS
au capital de 1 000 000 €
37, rue des Compagnons - 14000 CAEN
Tél 02.31.53.39.00
R.C.S. Rennes D 384 653 044

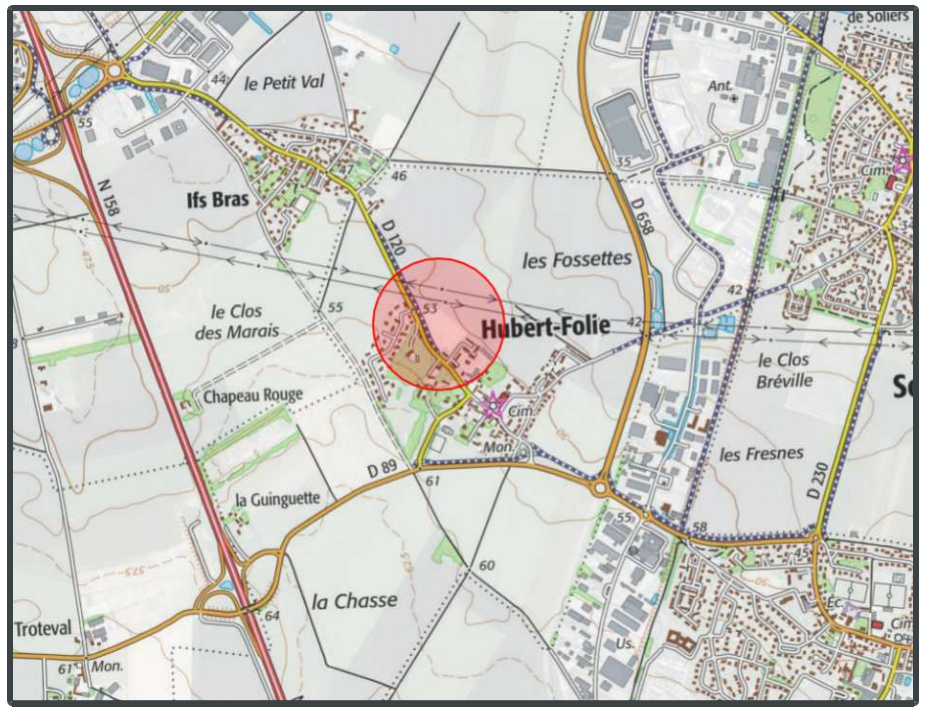
Bureau secondaire de CAEN : Responsable Ghislain de BOIRY

Geomat GÉOMÈTRES-EXPERTS
37, rue des Compagnons - 14 000 CAEN
Téléphone : 02.31.53.39.00
E-mail : agence.caen@geomat.fr
SELAS de GEOMETRES-EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044

Résidence du Parc
Lot 26

Département du Calvados

CASTINE-EN-PLAINE



Extrait Cadastral - Document sans échelle

Plan de commercialisation

Références cadastrales
339Z n°250 - p26
Lieu-dit: "Rue du Parc"

Dresse le : 17/11/2026
Par : A.L.

Ref Dossier : 2260030

Planimétrie : système RGF 93 CC49
Altimétrie: système N.G.F - I.G.N 69

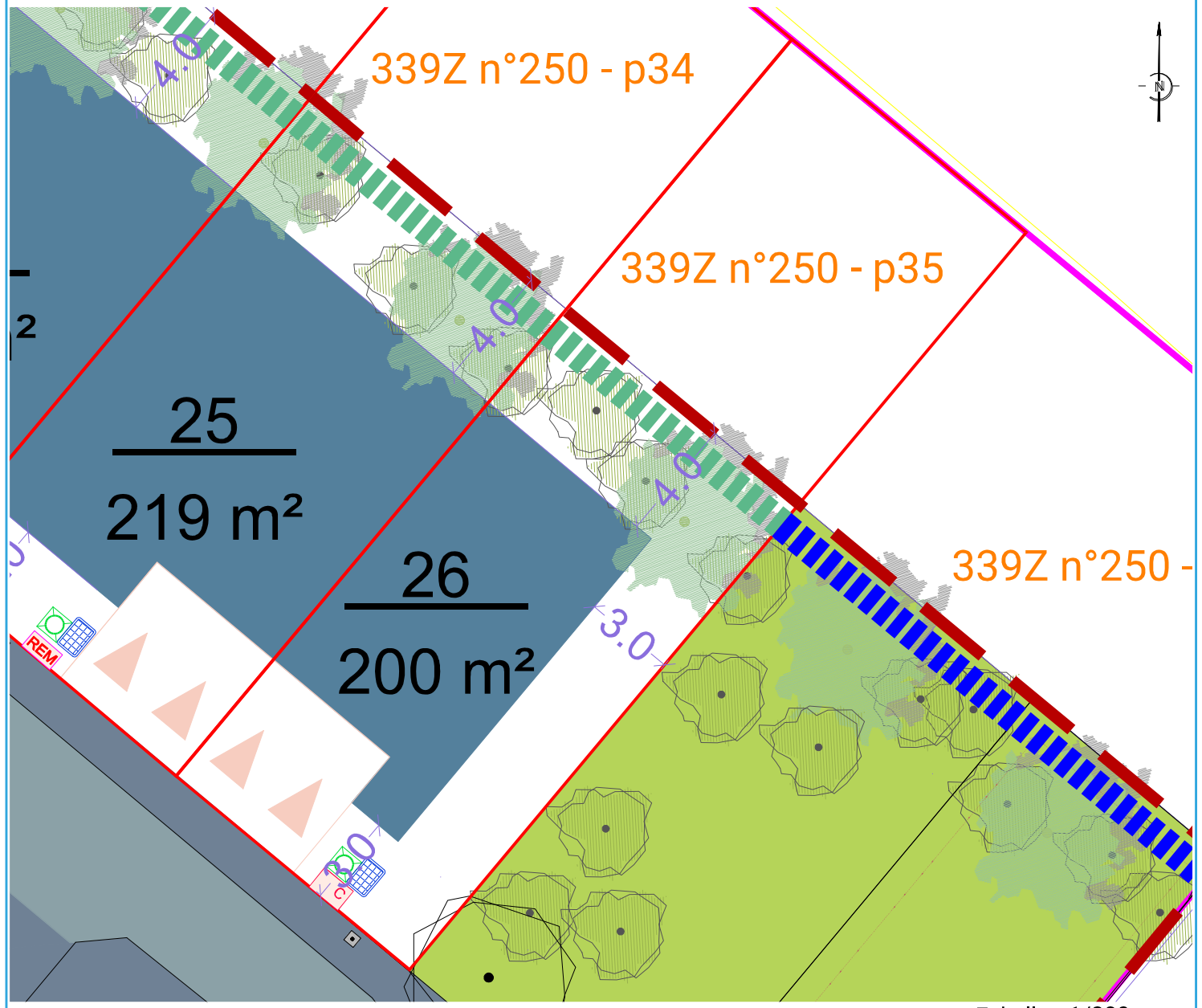
Geomat GÉOMÈTRES-EXPERTS

AGENCE DE CAEN
37, rue des Compagnons
14 000 CAEN
Tél. : 02.31.53.39.00
E-mail : agence.caen@geomat.fr

LOTISEINE
SAS Lotiseine
2, rue Jean Jaurès
14 460 COLOMBELLES
Tél. : 02.19.00.11.91
E-mail : paul.philibert@lotiseine.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

PLAN DE COMPOSITION



Echelle : 1/200

LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Zone libre de construction pour habitations
- Zone retrait - ligne EDF (lot 2, 19)
- Plantation en lisière du projet cf PA 10 et 8 écrit

Terrains destinés à une utilisation privative :

- Aire de stationnement privative - Positionnement non obligatoire
- Aire de stationnement privative - Positionnement obligatoire
- 3.00 Retrait/recul de constructibilité
- Limite de zone constructible
- 1 / 500 m² Numéro de lot / Superficie approchée
- Limite parcellaire
- Interdiction d'implanter les accès aux lots

- Branchement CIBE
- Branchement REMBT
- Branchement AEP
- Branchement Eaux usées
- Branchement Télécom

L'emplacement des raccordements aux réseaux est indicatif.

les éléments indiqués sur cet extrait de plan de composition sont mentionnés uniquement à titre indicatif. Les contraintes et servitudes applicables à l'aménagement du terrain figurent dans les documents approuvés du permis et de ses éventuels modificatifs.

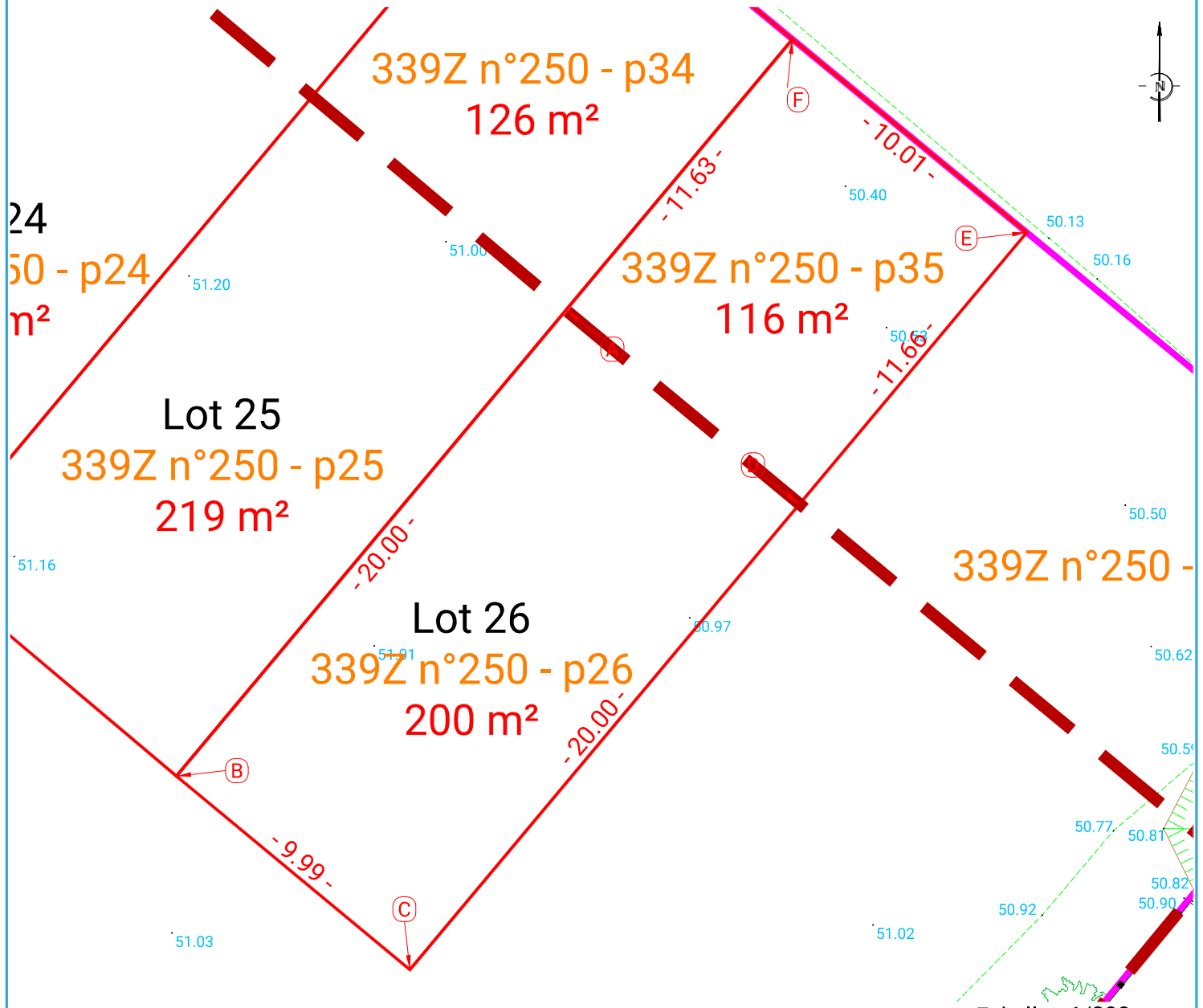
Les propriétaires ne pourront pas ouvrir d'accès automobiles aux lots ou d'espaces privatifs de stationnement au droit de l'emplacement nécessaire pour les candélabres, la plantation d'arbres, ou d'espace d'absorption des eaux de pluies.
Les accès privatifs et emplacements de stationnement privatifs seront aménagés sans qu'il soit porté préjudice aux branchements particuliers du lot, aux végétaux et arbres, aux éléments de réseaux ou tous autres aménagements créés sur les espaces publiques.

EBAMO

atelier PAGE

LBTECH

PLAN D'IMPLANTATION



Echelle : 1/200

82.44 Altitude terrain naturel avant travaux

◎ Borne

- 31.51 - Cotation

Localisation du lot



Sans échelle

Tableau périmétrique			
Sommet	X	Y	Distance
A	1458105.92	8219815.56	20.00
B	1458093.09	8219800.22	9.99
C	1458100.78	8219793.84	20.00
D	1458113.62	8219809.18	11.66
E	1458121.10	8219818.12	10.01
F	1458113.38	8219824.48	11.63
A	1458105.92	8219815.56	
TOTAUX			83.29

Bureau secondaire de CAEN : Responsable Ghislain de BOIRY

Geomat GÉOMÈTRES-EXPERTS

37, rue des Compagnons - 14 000 CAEN
Téléphone : 02.31.53.39.00
E-mail : agence.caen@geomat.fr
SELAS de GEOMETRES-EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044